
Formation professionnelle initiale: édiction des ordonnances de formation

(bl) L'Office fédéral de la formation professionnelle et des technologies (OFFT) a édicté les ordonnances de formation professionnelle initiale suivantes:

Artisan/e du bois CFC

Durée de la formation: 4 ans, SWISSDOC 0.510.24.0, n° OFFT 30203 – 30205

Mise en consultation du:

14 mars 2008

Edictée le:

5 décembre 2008

Entrée en vigueur dès:

1^{er} janvier 2009

Procédure de qualification, certificat et titre:

1^{er} janvier 2013

Cette ordonnance de formation professionnelle initiale remplace les règlements d'apprentissage de tourneur/euse sur bois et de boisselier/ière.

Le plan de formation sera disponible dans le courant du mois de février sur le site Internet de la Communauté d'intérêt des artisans du bois

www.kunsthandwerk-holz.ch

Danseur/euse interprète CFC

Durée de la formation: 3 ans, SWISSDOC 0.826.12.0, n° OFFT 90901 - 90903

Mise en consultation du:

12 décembre 2007

Edictée le:

1^{er} décembre 2008

Entrée en vigueur dès:

1^{er} février 2009

Procédure de qualification, certificat et titre:

1^{er} janvier 2012

Le plan de formation est disponible sur le site Internet de l'Association suisse des professionnels de la danse

www.dansesuisse.ch

Sculpteur/trice sur bois CFC

Durée de la formation: 4 ans, SWISSDOC 0.822.21.0, n° OFFT 90003

Mise en consultation du:

14 mars 2008

Edictée le:

5 décembre 2008

Entrée en vigueur dès:

1^{er} janvier 2009

Procédure de qualification, certificat et titre:

1^{er} janvier 2013

Le plan de formation sera disponible dans le courant du mois de février sur le site Internet de la Communauté d'intérêt des artisans du bois

www.kunsthandwerk-holz.ch

Tonnelier/ière CFC

Durée de la formation: 3 ans, SWISSDOC 0.510.24.0, n° OFFT 31703

Mise en consultation du:	14 mars 2008
Edictée le:	5 décembre 2008
Entrée en vigueur dès:	1 ^{er} janvier 2009
Procédure de qualification, certificat et titre:	1 ^{er} janvier 2012

Le plan de formation sera disponible dans le courant du mois de février sur le site Internet de la Communauté d'intérêt des artisans du bois

www.kunsthandwerk-holz.ch

Vannier/ière créateur/trice CFC

Durée de la formation: 3 ans, SWISSDOC 0.822.26.0, n° OFFT 54402

Mise en consultation du:	14 mars 2008
Edictée le:	5 décembre 2008
Entrée en vigueur dès:	1 ^{er} janvier 2009
Procédure de qualification, certificat et titre:	1 ^{er} janvier 2012

Le plan de formation sera disponible dans le courant du mois de février sur le site Internet de la Communauté d'intérêt des artisans du bois

www.kunsthandwerk-holz.ch

Les versions imprimées des ordonnances de formation professionnelle initiale citées dans ce document pourront être commandées dans quelques semaines auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique, OFCL, diffusion des publications, 3003 Berne, www.bundespublikationen.admin.ch/fr et seront disponibles à l'adresse Internet de l'OFFT www.bbt.admin.ch
